

PROJET MINIER MATAWINIE À SAINT-MICHEL-DES-SAINTS

Rencontre préparatoire aux séances supplémentaires à Manawan

À l'intention des personnes-ressources et de l'initiateur
Le mercredi 5 février 2020 à Québec



INFORMER



CONSULTER



ENQUÊTER



AVISER

LE BUT DES RENCONTRES PRÉPARATOIRES

Accompagner et outiller tous les participants à savoir **comment participer à l'audience publique** du BAPE et y contribuer pleinement.

Quatre rencontres préparatoires à l'intention:

- des citoyens et des groupes (14 janvier 2020);
- de l'initiateur (15 janvier 2020);
- des personnes-ressources (16 janvier 2020);
- **des personnes-ressources et de l'initiateur pour les séances supplémentaires à Manawan (5 février 2020)**

Les **sujets anticipés** des séances publiques.



LE BUT DES RENCONTRES PRÉPARATOIRES

Ces rencontres préparatoires avec les commissaires **ne sont pas enregistrées, retranscrites ou webdiffusées** contrairement aux séances supplémentaires qui débuteront le 27 février 2020 à 9 h.

Aucune prise d'image n'est autorisée durant ces rencontres préparatoires.



SE PRÉPARER À L'AUDIENCE PUBLIQUE

LES QUATRE SUJETS DE LA RENCONTRE

SUJET 1

LE BAPE ET
LA COMMISSION

SUJET 2

LE DÉROULEMENT DE
L'AUDIENCE PUBLIQUE

SUJET 3

COMMENT PARTICIPER À
L'AUDIENCE PUBLIQUE

SUJET 4

LE TYPE DE
PARTICIPATION ET
L'ACCÈS AU DOSSIER

SE PRÉPARER À L'AUDIENCE PUBLIQUE



SUJET 1

LE BAPE ET
LA COMMISSION

LE RÔLE DU BAPE

Le BAPE est un organisme public **indépendant et impartial** qui a pour mission **d'éclairer la prise de décision gouvernementale** par des avis et des constats servant de **recommandations** au Ministre.



INFORMER



CONSULTER

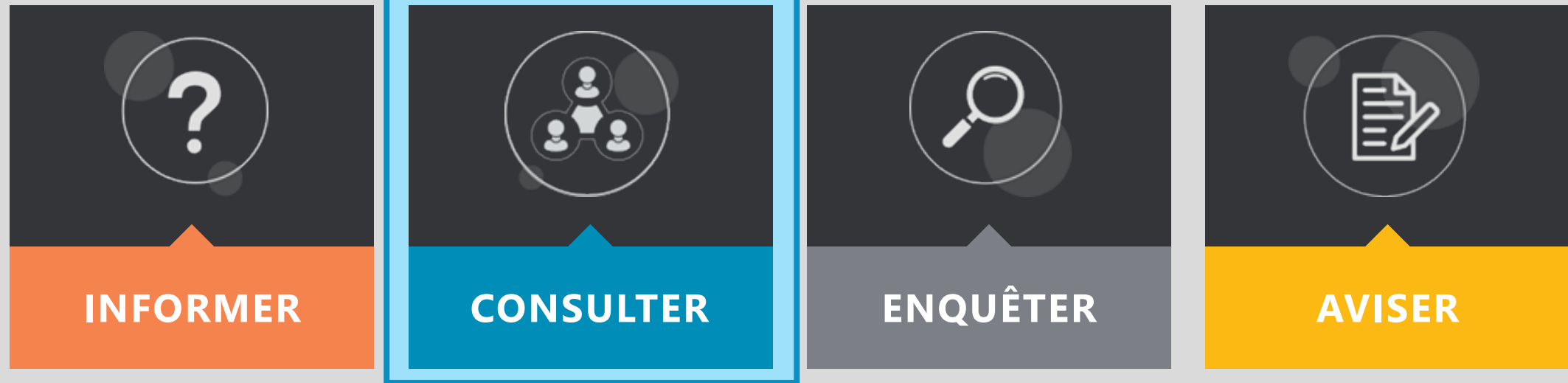


ENQUÊTER



AVISER

LE RÔLE DU BAPE



L'obligation de consulter de la Couronne appartient aux ministères concernés.
L'identification de l'atteinte aux droits et l'accommodement appartient aussi aux ministères en concertation avec les Premières Nations.

Le BAPE consulte le public, mais ne représente pas la Couronne.
Il offre un lieu additionnel pour les Premières Nations d'exprimer leurs points de vue publiquement, mais ne dégage pas la Couronne.

LE RÔLE DU BAPE

AU CŒUR DES ACTIVITÉS DU BAPE DEPUIS 1978

Le développement durable



Société

Développement humain – Équité et solidarité –
Éducation – Diversité et inclusion – Culture et
patrimoine – Santé et qualité de vie – Éthique –
Participation et engagement – Accès à
l'information



Environnement

Biodiversité – Services écologiques –
Contaminants – Capacité de support des
écosystèmes – Conservation – Gaz à effet de
serre – Ressources naturelles – Eau – Sol – Air



Économie

Retombées locales – Externalités – Finances
publiques – Compétitivité – Diversification –
Efficacité – Fiscalité – Balance commerciale –
Investissements – Production et consommation
de biens et services

LA COMMISSION D'ENQUÊTE

Pouvoirs et immunité prévus par la *Loi sur les commissions d'enquête*

Respect du *Code de déontologie des membres* et des valeurs éthiques du BAPE



LE RESPECT



L'IMPARTIALITÉ



L'ÉQUITÉ



LA VIGILANCE

Déclarations de l'absence de conflits d'intérêt et d'engagement éthique et déontologique



La commission

Julie Forget, présidente de la commission

Jacques Locat, commissaire

L'équipe de la commission

Julie Crochetière, analyste

Stéphan Demers, analyste

William Ouellet-Rioux, analyste stagiaire

Julie Olivier, conseillère en communication

Annie St-Gelais, coordonnatrice

Éric Côté, agent de secrétariat

Pour joindre la commission:

par téléphone: 1 800 463-4732

par courriel: mine-matawinie@bape.gouv.qc.ca

LA DÉMARCHE DE LA COMMISSION D'ENQUÊTE



Étape
1

La lettre-mandat du Ministre au BAPE

« En ma qualité de ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (...), je donne mandat au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) de **tenir une audience publique** concernant le projet minier Matawinie par Nouveau Monde Graphite **et de me faire rapport de ses constatations ainsi que de l'analyse qu'il en aura faite.** »





Les activités du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) **avant et après** l'audience publique du BAPE:

http://www.ree.environnement.gouv.qc.ca/projet.asp?no_dossier=3211-16-019

SE PRÉPARER À L'AUDIENCE PUBLIQUE

LES QUATRE SUJETS DE LA RENCONTRE



SUJET 2

LE DÉROULEMENT DE L'AUDIENCE PUBLIQUE

LA DÉMARCHE POUR LES SÉANCES SUPPLÉMENTAIRES À MANAWAN

Avant les séances publiques:

- Préparation des documents demandés par la commission.
- Préparation des réponses aux questions que vous anticipez.
- Choix d'un porte-parole et d'un expert (2 maximum) à l'avant-scène.
- Autres personnes dans la salle.

Étape
4

1^{RE} PARTIE
AUDIENCE

Étape
6

2^E PARTIE
AUDIENCE

Questions et opinions
À compter du 27 février 2020

Webdiffusion en direct et en différé
(français, atikamekw, bilingue) et
traduction simultanée en salle

Après les séances publiques:

- Continuer à répondre aux questions écrites de la commission.
- Lire les réponses aux questions des autres personnes-ressources.

Pour échanger avec la
commission durant les séances
supplémentaires à Manawan

Avis d'intention: 10 février
Dépôt mémoire: 20 février

MANDAT D'ENQUÊTE ET D'AUDIENCE PUBLIQUE

Accédez à l'information au
cours du mandat d'enquête et
d'audience publique:

<https://www.bape.gouv.qc.ca/fr/dossiers/projet-minier-matawinie-a-saint-michel-des-saints/>



Les séances supplémentaires

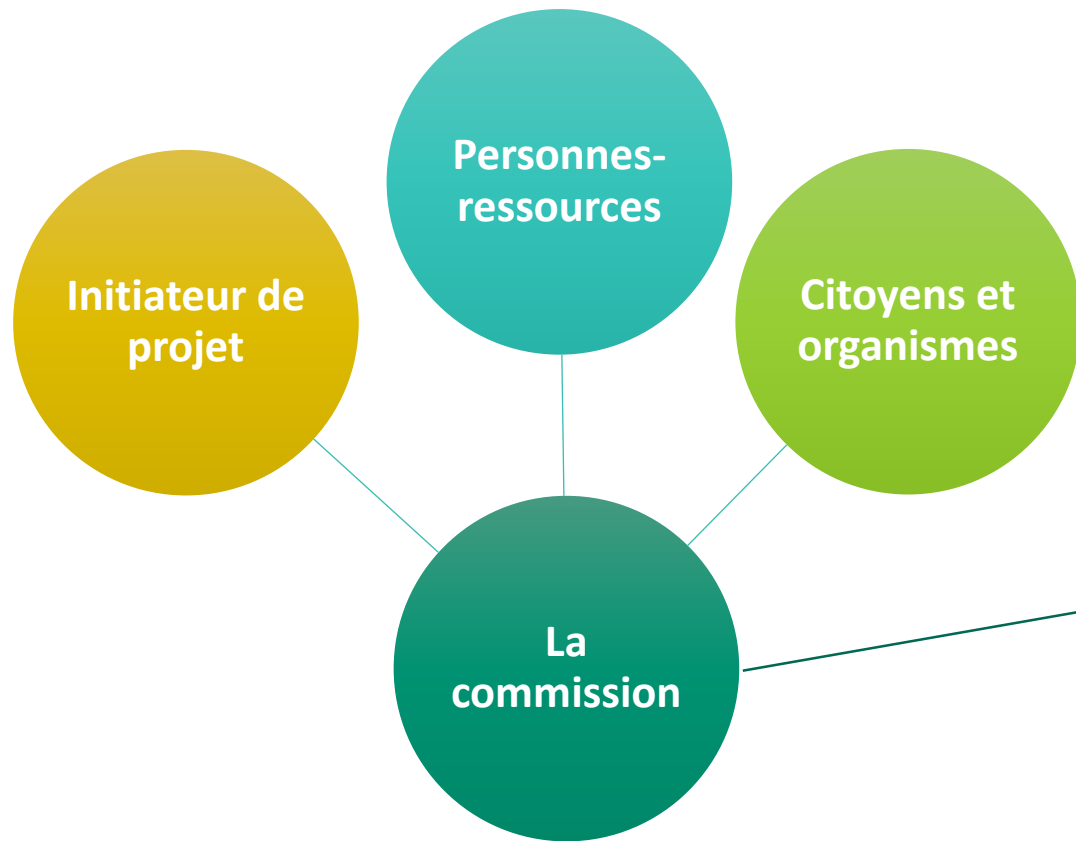
La proposition pour discussion

- Le **27 février 2020: de 9 h à 12 h et de 13 h à 15 h**
Au besoin, les mêmes heures le 28 février.
- Une **table ronde** en fonction du nombre de participants.
- **Ordre du jour:**
 - Mot d'accueil de Manawan.
 - Discours d'ouverture de la commission – 20 minutes.
 - Présentation de l'initiateur – 25 minutes.
 - Pause et ouverture du registre.
 - Recevoir questions et opinions en ordre d'inscription.



Les séances publiques

*Quels rôles pour la **commission**?*



- **aller plus loin**, par des questions et des vérifications, dans l'analyse des répercussions que le projet pourrait impliquer.
- **animer** les séances publiques et assurer un climat constructif et convivial.
- rendre **accessible** l'information au public et **faciliter** sa participation.
- **administrer** la commission.
- émettre **des constats et des avis** au Ministre (rapport).

Les séances publiques

Quels rôles pour les *citoyens et organismes*?

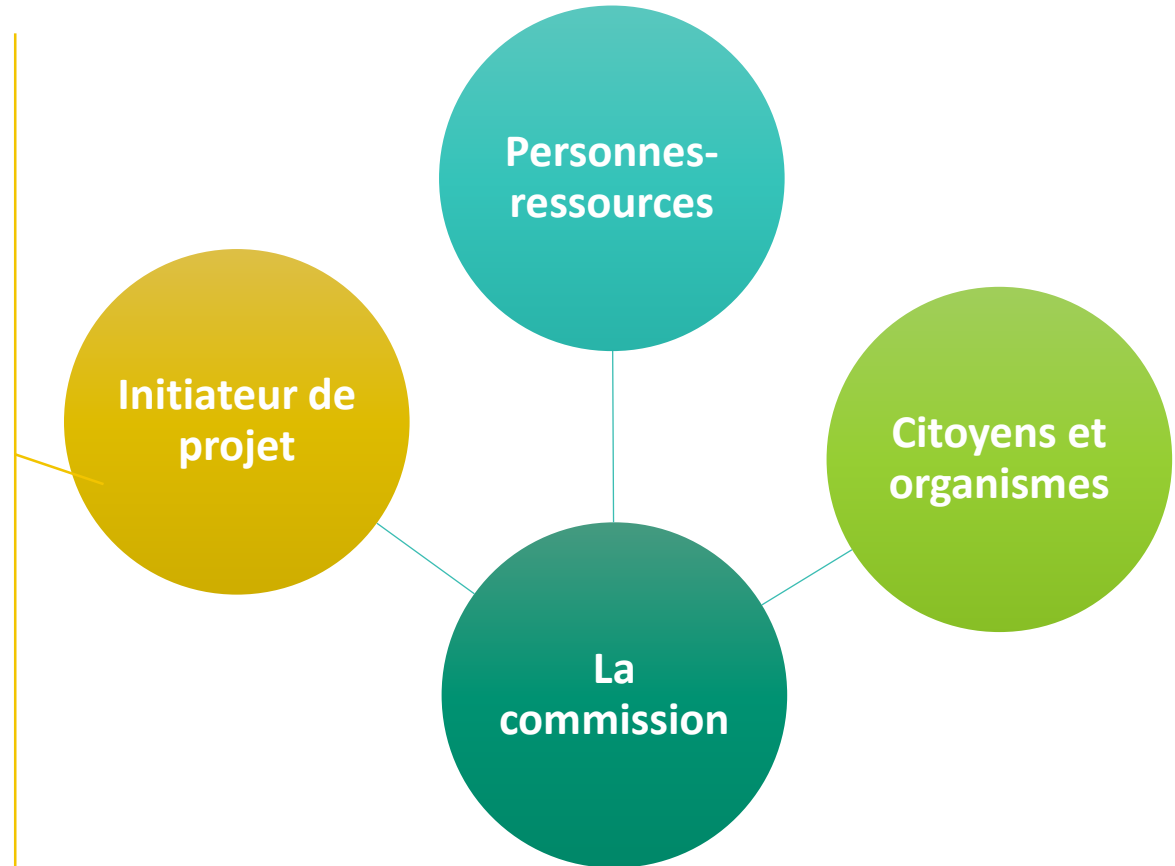


- **S'informer** sur le dossier.
- Poser des **questions**.
- Soulever des **préoccupations**, des **mesures de suivis** ou des **sujets d'investigation**.
- Apporter des **connaissances**.
- Émettre des **opinions**.
- Proposer des **solutions**.

Les séances publiques

Quels rôles pour *l'initiateur*?

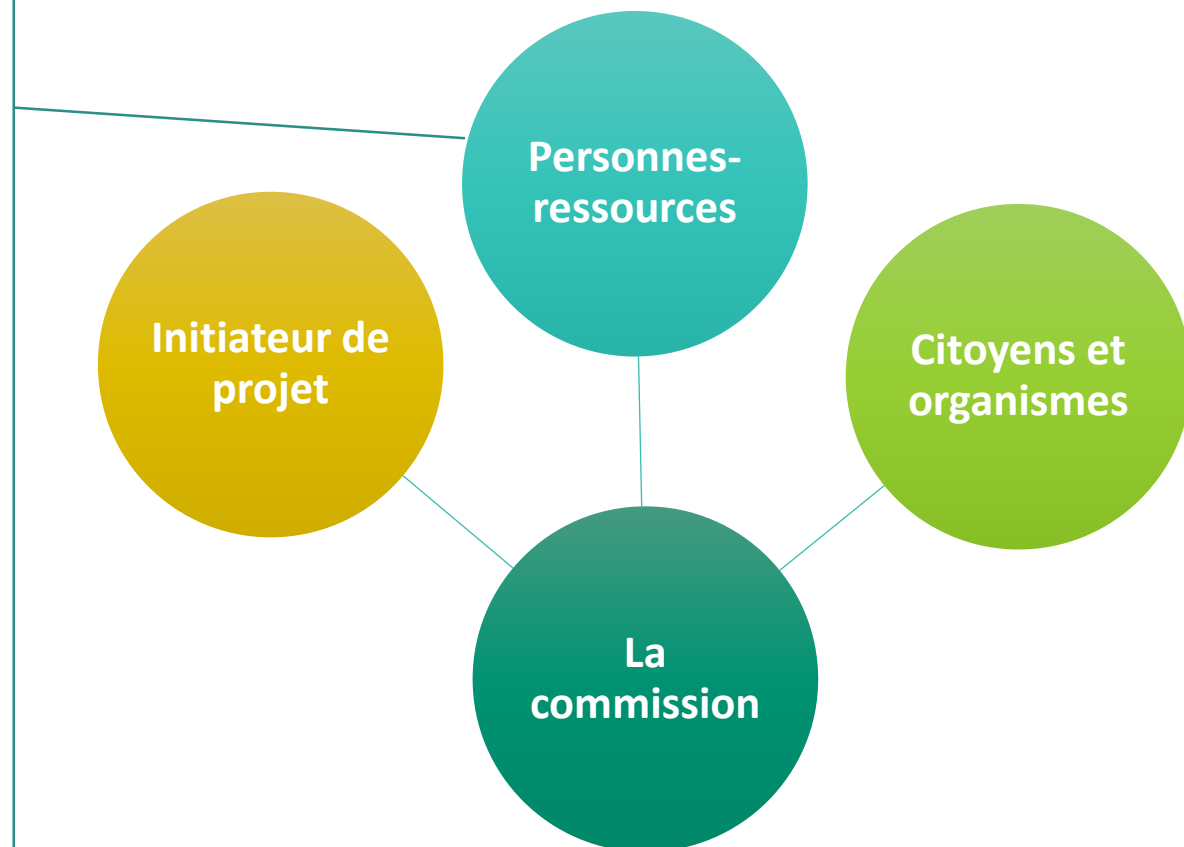
- expliquer **clairement** votre projet, faire état des répercussions **tant positives que négatives** telles que révélées dans votre étude d'impact.
- répondre aux questions du public et de la commission d'enquête de **façon claire, transparente, diligente et au meilleur de votre connaissance**.
- La commission ne reconnaît **qu'un seul porte-parole** officiel qui peut évidemment se faire assister par des experts.
- Le porte-parole doit être en mesure de **prendre des engagements au nom de l'initiateur**.



Les séances publiques

Quels rôles pour les *personnes-ressources*?

- expliquer **clairement** le cadre législatif ou les orientations gouvernementales avec un souci de bien vulgariser pour le public.
- répondre aux questions du public et de la commission d'enquête de **façon claire, transparente, diligente et au meilleur de votre connaissance**.
- La commission ne reconnaît **qu'un seul porte-parole** officiel qui peut évidemment se faire assister par des experts.
- Le porte-parole doit être en mesure de **parler au nom de son organisme**.



L'EXPERTISE DES SÉANCES SUPPLÉMENTAIRES



Conseil des Atikamekw de Manawan



MELCC



MERN



Nouveau Monde Graphite



Les règles de participation pour tous les participants!

Pour faciliter la participation et maintenir un climat serein et respectueux, vos interventions doivent être **liées au mandat** et **ne pas contenir**:

- **d'attaques personnelles** ni de propos injurieux ou menaçants;
- de propos pouvant porter **atteinte à la réputation** et au respect de **la vie privée**;
- de contenu qui pourrait porter atteinte au **droit à l'image** et au **droit d'auteur**;
- ou de propos qui font la promotion d'une **information qui est trompeuse ou illégale**.



L'audience « publique »

Ne pas oublier que:

- **Toutes les communications** effectuées entre les commissaires et les participants sont **publiques**;
- Les **questions** sur le projet et les **documents déposés sont publics**, alors faire attention aux données personnelles;
- Le dialogue entre les commissaires et les participants est **accessible à tous** les participants;
- Les séances publiques sont **filmées, enregistrées, transcrites et webdiffusées en direct et en différé**.



Échanger avec l'équipe de la commission

- La **coordonnatrice** de la commission (Annie St-Gelais) pour vos questions relatives à la transmission des documents et les dates.
- Les **analystes** responsables de l'initiateur et des personnes-ressources (Julie Crochetière et Stéphan Demers) pour des questions de clarification quant à l'information demandée par les commissaires.
- La **conseillère en communication** (Julie Olivier) pour les questions relatives aux médias, à l'information diffusée par la commission et à l'inscription au registre durant les séances publiques.



Aucun échange n'est permis entre les commissaires et les participants, ni durant les séances publiques ni par écrit. Veuillez éviter de les aborder.

SE PRÉPARER À L'AUDIENCE PUBLIQUE

LES QUATRE SUJETS DE LA RENCONTRE



SUJET 3

COMMENT PARTICIPER À
L'AUDIENCE PUBLIQUE?

LA PRÉPARATION À L'AUDIENCE PUBLIQUE



Avant les séances publiques

- Préparer des **compléments d'information** pour les questions du public ou de la commission concernant le cadre réglementaire et le rôle que votre institution joue au niveau de ce projet.
- **Bien choisir vos porte-paroles** en fonction de leur habilité de communicateur et leur autorité à parler au nom de votre institution pour ce projet.

LA PRÉPARATION À L'AUDIENCE PUBLIQUE

Pendant les séances publiques

- **Écouter attentivement** les questions, car elles peuvent en tout temps vous être relayées par la présidente de commission.
- **Éviter les jugements**, il s'agit de comprendre et de répondre le plus précisément possible.
- Être sensible à **l'aspect scientifique du projet et vulgariser** pour faciliter la compréhension.



LA PRÉPARATION À L'AUDIENCE PUBLIQUE



Pendant les séances publiques de la première partie

- Fournir des réponses concises, mais complètes pour **laisser le temps au public de pouvoir poser d'autres questions.**
- Pour les questions qui exigent de consulter votre équipe, répondez lors des séances suivantes plutôt que d'y répondre vaguement.

LA PRÉPARATION À L'AUDIENCE PUBLIQUE

Pendant toute la durée de l'enquête

- Continuer à répondre aux questions des commissaires par écrit.
- À la lumière de mémoires déposés ou des réponses transmises par l'initiateur ou d'autres personnes-ressources, il est possible que vous **souhaitiez apporter des compléments d'information**.
- Dans le doute sur le contenu, contactez l'analyste qui vous a été assigné.



LES POUVOIRS D'ENQUÊTE, L'INFORMATION EXIGÉE ET LA CONFIDENTIALITÉ

Obligation des participants dans une commission d'enquête:

- Les commissaires disposent des pouvoirs et de l'immunité des commissaires nommés par la Loi sur les commissions d'enquête (RLRQ, c. C-37).
- Par conséquent, la commission a le pouvoir d'exiger des éléments névralgiques à l'enquête.
- Les participants ont des recours pour faire valoir cette confidentialité.
- Par ailleurs, un participant souhaitant garder l'anonymat pour la publication de son opinion peut aussi en faire la demande à la commission.



La politique de confidentialité:

<https://www.bape.gouv.qc.ca/fr/participer/audience-publique/seances-deuxieme-partie/regles-participation/>

LA RECTIFICATION:

C'EST QUOI ET COMMENT LE FAIRE?

Le droit de rectification

À la fin des séances, toute personne peut exercer un droit de rectification pour corriger uniquement des faits erronés ou de l'information fausse présentés durant l'audience publique. Ce droit ne constitue aucunement un droit de réplique à une opinion présentée.



SE PRÉPARER À L'AUDIENCE PUBLIQUE

LES QUATRE SUJETS DE LA RENCONTRE

SUJET 4

LE TYPE DE PARTICIPATION
ET L'ACCÈS AU DOSSIER

Accès à l'information: versions électronique et imprimée



Les documents sont mis à la disposition de la population sur le site Web du BAPE à l'adresse :

www.bape.gouv.qc.ca

Pour rendre accessible l'information en atikamekw, un résumé de l'étude d'impact d'environ 5 pages en français et **en atikamekw** sera déposé par Nouveau Monde Graphite avant les séances supplémentaires de Manawan ainsi que le **PowerPoint** qui sera présenté lors de la première séance à Manawan.

NOUVELLE INITIATIVE! LA PARTICIPATION À DISTANCE

Il est préférable de venir en personne, mais si c'est pour vous **impossible** veuillez informer la commission rapidement!

- Si certains de vos experts ne sont pas requis pour l'ensemble des séances, ils ne doivent pas se déplacer. Une **participation par téléphone** sera possible.
- Possibilité de **présenter une rectification par téléphone** ou par écrit.
- Présentation de **mémoires** par visioconférence **le 3 mars 2020 seulement.**

SOYEZ À L’AFFÛT DES DATES ET DES NOUVEAUX DOCUMENTS EN LIGNE!



twitter.com/BAPE_Quebec



facebook.com/BAPEquebec |

www.bape.gouv.qc.ca/fr/dossiers/projet-minier-matawinie-a-saint-michel-des-saints/

CLÔTURE ET REMERCIEMENTS!

mine-matawinie@bape.gouv.qc.ca

1 800 463-4732

Votre satisfaction concernant le déroulement de cette rencontre?
Vos recommandations et suggestions pour nos prochaines commissions?



140, Grande Allée Est
Bureau 650
575, rue Jacques-Parizeau
Québec (Québec) G1R 5N6



418 643-7447
Sans frais : 1 800 463-4732



www.bape.gouv.qc.ca